

**BULLETIN DE LIAISON
CONFINEMENT COVID-19**

N°9

27.03.2020

« Espère en ton courage, espère en ma promesse... » Racine, Le Cid

QUELQUES INFOS OFFICIELLES

D'Yves LE BRETON, directeur général de l'ANCT :

« (...) Des moyens sont également déployés pour **répondre à la demande des populations les moins à l'aise avec l'environnement numérique**. Dans le cadre du programme Inclusion Numérique, la direction générale déléguée au Numérique a travaillé à la création d'une plateforme permettant de constituer une « réserve solidaire » de médiateurs numériques :

<http://www.solidarite-numerique.fr/>.

Cette dernière vise à mettre en relation par téléphone des volontaires et des personnes ayant besoin de se faire accompagner dans des démarches essentielles pendant la crise du Covid-19 (téléconsultations médicales, courses en ligne, télétravail, etc.), mais également de leur proposer des ressources pédagogiques. À ce jour, elle a déjà permis d'identifier plus de 1000 médiateurs et dès aujourd'hui un appel à volontaires sera lancé aux agents du réseau France Services, déjà formés sur le sujet.

N'hésitez pas à inciter vos partenaires, vos contacts locaux, à faire remonter leurs initiatives en QPV à l'adresse : mobilisation.assos.covid19@anct.gouv.fr

----- **LES ORDONNANCES** -----

Nos collègues de l'ANCT ont synthétisé les ordonnances du 25 mars 2020 que les ministres Jacqueline GOURAULT, Sébastien LECORNU et Julien DENORMANDIE adressent aux élu.e.s des collectivités territoriales et leurs groupements (Mais ça intéresse tout le monde !)

« Le Président de la République a promulgué la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Outre l'entrée en vigueur de mesures essentielles pour les élus locaux, notamment sur la gouvernance des collectivités territoriales et de leurs groupements en raison du report du second tour des élections municipales, elle prévoit l'adoption de plusieurs ordonnances pour faire face à la situation sanitaire exceptionnelle que nous connaissons. **25 ordonnances ont été adoptées par le Conseil des ministres du 25 mars 2020.** Cette présente note en précise le contenu pour les collectivités territoriales et leurs groupements.

Une foire aux questions destinée aux élus locaux, mise en ligne sur le site Internet du ministère (www.cohesion-territoires.gouv.fr), vient vous apporter des éléments complémentaires.

Ordonnance portant création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises des secteurs particulièrement touchés par les

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

conséquences de la propagation du virus Covid-19

L'ordonnance prévoit la création, pour 3 mois, d'un fonds de solidarité pour aider les entreprises exerçant une activité particulièrement touchée par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation du virus Covid-19. Le délai de 3 mois peut être prorogé par décret pour une durée maximale de six mois.

Le fonds de solidarité est financé par l'Etat, à hauteur de 750 M€. Les régions se sont également engagées à participer à ce fonds par contribution volontaire de 250 M€. Par ailleurs, les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna ainsi que toute autre collectivité territoriale ou établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre pourront y contribuer volontairement. Ainsi, les départements pourront participer au soutien aux entreprises en difficulté par l'intermédiaire de ce fonds de solidarité. Le montant et les modalités des contributions financières seront définis dans le cadre d'une convention conclue entre l'Etat et chaque collectivité territoriale volontaire.

Le champ d'application du fonds ainsi que les conditions d'éligibilité et d'attribution des aides seront déterminés par décret. Il fixera également le taux ou le montant maximum des aides attribuées.

Ordonnance relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19

En premier lieu, le président du conseil régional pourra octroyer directement des aides aux entreprises, dans la limite de

100 000 euros par aide, par délégation du conseil régional. Cette délégation durera au maximum 6 mois à compter de la promulgation de l'ordonnance et permettra au président d'agir sans avoir à réunir son assemblée délibérante. Il devra rendre compte des aides octroyées lors de la prochaine réunion du conseil régional.

En deuxième lieu, en matière budgétaire, plusieurs échéances prévues dans la loi sont reportées afin de laisser davantage de temps aux élus pour s'organiser :

- L'adoption du budget primitif : date limite au 31 juillet 2020 contre le 15 ou le 30 avril 2020.
- L'arrêt du compte administratif 2019 : date limite au 31 juillet 2020 contre le 30 juin 2020.
- L'information budgétaire des élus locaux : les délais afférents à la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) et à la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) sont suspendus. Ils pourront intervenir lors de la séance consacrée à l'adoption du budget primitif.

En outre, en matière fiscale, davantage de temps est laissé aux élus locaux pour décider des tarifs et taux des impositions locales.

- Le vote des taux et tarifs des impôts locaux par les collectivités territoriales (TFPB, TFPNB, CFE, TEOM, GEMAPI, etc.) : date limite reportée au 3 juillet 2020. En l'absence de délibération, les taux et tarifs 2019 seront prorogés.
- L'adoption du coefficient de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) : date reportée au

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

1^{er} octobre 2020 contre le 1^{er} juillet 2020.

- L'institution et la fixation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) : date limite au 1^{er} octobre 2020 contre le 1^{er} juillet 2020.
- L'institution de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) par les syndicats mixtes compétents : date limite du 1^{er} septembre 2020 contre le 1^{er} juillet 2020.
- Les droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière (DMTO) : le taux adopté par les départements avant le 3 juillet 2020 entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2020, contre le 1^{er} juin habituellement.

En outre, pour que les collectivités territoriales et leurs groupements puissent continuer à fonctionner dans cette période de crise sanitaire, même en cas de non-adoption de leur budget primitif, **des mesures de souplesse budgétaire sont prévues.**

- Les dépenses d'investissement : en l'absence de vote du budget, les collectivités territoriales, leurs établissements et les EPCI pourront continuer à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des dépenses inscrites dans le budget précédent. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet d'ores-et-déjà à l'exécutif de la collectivité de décider d'exécuter les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de

celles inscrites au budget de l'année précédente.

- Les dépenses imprévues : le plafond sera porté à 15 % (contre 7,5 % ou 2 % aujourd'hui) des dépenses prévisionnelles de chaque section.
- Les mouvements entre chapitres : dispositif déjà existant pour les régions, métropoles, collectivités territoriales de Corse, Guyane et Martinique. Ils seront facilités, sur décision de l'exécutif, et dans la limite de 15% des dépenses de chaque section ; ils seront également possibles pour l'ensemble des collectivités, de leurs établissements publics et EPCI avant le vote du budget.
- Le recours à l'emprunt : l'ordonnance prévoit que les délégations à l'exécutif des communes et de leurs groupements et la métropole de Lyon pour réaliser des emprunts, qui ont pris fin avec le début de la campagne électorale, seront rétablies jusqu'à la prochaine réunion de l'assemblée délibérante.

Ordonnance portant diverses mesures d'adaptation des règles de procédure et d'exécution des contrats de la commande publique pendant la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19

Elle comporte les mesures nécessaires à **l'assouplissement des règles applicables à la passation et à l'exécution des contrats de la commande publique** qui seraient compromis du fait de l'épidémie de Covid-19, afin de ne pas pénaliser les opérateurs économiques et de permettre la continuité de la commande publique.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

Pour faciliter la candidature des opérateurs économiques à l'attribution des contrats pour lesquels une procédure de passation a été engagée, **les acheteurs peuvent prolonger les délais de réception des offres et adapter les modalités de la mise en concurrence en cours de procédure.**

Afin de pallier les difficultés susceptibles d'être rencontrées par les opérateurs économiques dans l'exécution des marchés et d'éviter les ruptures d'approvisionnement pour les acheteurs, **les marchés publics qui arrivent à échéance pendant cette période peuvent en outre être prolongés par avenant si une nouvelle procédure de mise en concurrence ne peut être engagée**, et les autorités contractantes sont **autorisées à s'approvisionner auprès de tiers, par des marchés de substitution, nonobstant d'éventuelles clauses d'exclusivité.**

Afin de ne pas pénaliser les opérateurs économiques qui sont empêchés d'honorer leurs engagements contractuels du fait de l'épidémie, des mesures doivent également être prises pour **faire obstacle aux clauses contractuelles relatives aux sanctions et aux pénalités** pouvant être infligées aux titulaires et prévoir **leur indemnisation en cas de résiliation** du contrat ou d'annulation de bons de commande.

Il est en outre nécessaire **d'assouplir les règles d'exécution financières des contrats de la commande publique**, notamment en permettant aux acheteurs de **verser des avances d'un montant supérieur au taux maximal de 60%** prévu par le code de la commande publique.

Ordonnance relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période

L'ordonnance comporte des mesures suspendant les **délais applicables aux demandes présentées aux autorités administratives.** Sont concernées les demandes donnant lieu à une décision d'une autorité administrative, et notamment des décisions implicites d'acceptation ou de rejet ainsi que les délais fixés pour les acteurs pris dans le cadre de la procédure d'instruction de ces demandes.

A titre d'illustration, les demandes formulées **en matière de droit des sols** (déclaration de travaux, permis de construire, permis d'aménager, etc...) sont visées, ainsi que les **délais applicables aux déclarations présentées aux autorités administratives**, par exemple une déclaration d'intention d'aliéner (DIA).

Il en est de même pour les **délais de consultation du public ou de toute instance ou autorité**, préalables à la prise d'une décision par une autorité administrative. Par exemple, ces dispositions permettront de suspendre des consultations ou des enquêtes publiques en cours, ou de permettre la consultation d'instances qui n'auront pu se réunir.

Enfin, les **autorisations, permis et agréments** délivrés par une autorité administrative seront par ailleurs prorogés.

A noter que l'ensemble de ces dispositions permettront aux collectivités de **continuer à apporter leur soutien au secteur associatif** dont le rôle est important en cette période de crise sanitaire. Les souplesses budgétaires prévues par la loi, et enrichies par l'ordonnance, permettront d'apporter des financements.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

-  **Se laver les mains très régulièrement**
-  **Tousser ou éternuer dans son coude**
-  **Utiliser des mouchoirs à usage unique**
-  **Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**
-  **Porter un masque quand on est malade**

Conformément à la loi d'urgence du 23 mars 2020, une **ordonnance relative au fonctionnement et à la gouvernance des collectivités territoriales et de leurs groupements** doit être prise très prochainement. Elle est actuellement en cours de préparation et des informations seront communiquées rapidement aux élus locaux sur les mesures de souplesse qui seront prises. »

Du MINISTRE DE L'INTERIEUR



FAIRE SAVOIR

Après avoir annoncé une augmentation des violences conjugales de « 32 % en une semaine » en France, le ministre de l'Intérieur **Christophe CASTANER** a annoncé, jeudi soir, **la mise en place d'un système d'alerte dans les pharmacies pour les femmes violentées en cette période de confinement. Les femmes victimes de violences conjugales pourront donner l'alerte en pharmacie.** Un système destiné aux femmes victimes de violences de la part de leur conjoint sera mis en place dans les pharmacies. Dans la zone de la préfecture de police de Paris, elles ont été en hausse de « 36 % en une semaine ».

Après entretien avec la présidente de [@Ordre Pharma](#), les victimes de violences conjugales pourront se signaler auprès de leur pharmacien de quartier, qui alertera les forces de l'ordre. [#VALP pic.twitter.com/DJPV1A99F6](#)

Bonne idée, sûrement à garder pour l'après-confinement !

Extraits du **Communiqué du 26 mars** à télécharger sur :

www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere

« Le contexte particulier de confinement, indispensable à l'endiguement de la pandémie de Covid-19, constitue malheureusement un terreau favorable aux violences conjugales et intrafamiliales: la promiscuité, les tensions, l'anxiété peuvent y concourir. Le Gouvernement y est particulièrement vigilant et pleinement mobilisé (...). Le traitement des affaires de violences conjugales continue d'être assuré par les juridictions, désormais fermées au public pour éviter la propagation du virus. Nicole BELLOUBET, ministre de la Justice, Garde des Sceaux a ainsi clairement rappelé que **les audiences de comparutions immédiates devaient être maintenues afin de permettre la répression sans délai des conjoints violents.** Par ailleurs, **les juges aux affaires familiales continueront à assurer le prononcé des ordonnances de protection afin de garantir aux victimes une protection rapide et efficace.** La Garde des Sceaux et Marlène SCHIAPPA, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations l'ont rappelé : **l'éviction du conjoint violent doit être la règle.** (...)

. Le traitement des contentieux urgents est assuré, des permanences sont tenues dans les tribunaux pour enfants afin de prendre les mesures utiles de protection pour les enfants exposés à une situation de danger. En cas d'urgence, des ordonnances de placement provisoire peuvent être rendues par les magistrats pour garantir leur protection.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

L'accueil de ces enfants est assuré par les professionnels de la protection de l'enfance, dont la mobilisation doit être saluée en ce temps de crise sanitaire inédite. Des préconisations ont été adressées à ces professionnels, afin de garantir leur sécurité sanitaire et celle des enfants accueillis. Concernant **la répression des violences faites aux enfants, les audiences de comparution immédiate ou les présentations devant le juge d'instruction qui s'imposent se tiendront.**

Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur, a demandé aux forces de l'ordre de rester pleinement mobilisées dans leur combat contre les violences intrafamiliales. Il convient de rappeler que pour tout cas de danger grave et immédiat, avec nécessité d'une intervention sur place, il convient de contacter les services de première urgence : Le 17 est évidemment à la disposition des victimes et doit impérativement être le moyen de contact utilisé en cas d'urgence. Il permet une action rapide de la police ou de la gendarmerie et que tout soit mis en place pour protéger la ou les victimes. **Les services de police ou de gendarmerie (17 ou 112), les pompiers (18 ou 112) ou le Samu (15) restent mobilisés pour les situations d'urgence.**

.Durant toute la période du confinement, **la plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes** mise en place par le ministère de l'Intérieur pour signaler des violences et pouvoir bénéficier d'assistance et de conseils est pleinement opérationnelle, disponible sur **arretonslesviolences.gouv.fr**. Elle reste active 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et permet de dialoguer avec des forces de l'ordre formées aux violences sexistes et sexuelles de manière anonyme et sécurisée. Chacun peut diriger les victimes de violences conjugales vers cette plateforme, plus adaptée à la période.

En outre, dès le début de la période de confinement, la secrétaire D'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations a déployé un plan pour protéger les victimes de violences conjugales, annoncé le lundi 16 mars, en lien avec les différents ministères concernés :

. **Le 3919, numéro d'écoute national, reste opérationnel et une écoute à distance a été mise en place (...)**. La ligne est ouverte du lundi au samedi de 9h à 19h.

. En lien avec le Ministre chargé de la Ville et du Logement, la Secrétaire d'État a demandé que **les accueils de nouvelles femmes puissent se poursuivre dans le respect des mesures barrières.**

. Pour chacun des départements, un état des lieux de la situation des associations locales et des centres d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences est régulièrement réalisé. **Les directrices régionales et les déléguées départementales aux droits des femmes** sont pleinement mobilisées pour assurer ce suivi et résoudre les problèmes rencontrés par les structures.

(...)

. Adrien TAQUET, secrétaire d'État auprès du ministre des Solidarités et de la santé en charge de l'enfance, tient à saluer la mobilisation des professionnels qui permet au 119, numéro d'appel pour l'enfance en danger, de continuer à être joignable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 en priorisant les appels d'enfants. L'ensemble de l'équipe du Groupement d'intérêt public enfance en danger (GIPED) maintient sa collaboration étroite avec les Cellules de recueil d'informations préoccupantes (CRIP) des conseils départementaux.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

-  **Se laver les mains très régulièrement**
-  **Tousser ou éternuer dans son coude**
-  **Utiliser des mouchoirs à usage unique**
-  **Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**
-  **Porter un masque quand on est malade**

. Le secrétaire d'État appelle à nouveau chacun à redoubler de vigilance pendant cette période, et à composer le 119 si l'on est témoin, même auditif, même dans le doute, de violence commise sur un enfant, quelle que soit sa nature. Cela vaut également pour les enfants et adolescents confrontés à une telle situation pour eux-mêmes ou pour un autre mineur en danger. L'appel, gratuit depuis tous les téléphones, n'apparaît sur aucun relevé téléphonique. Une campagne de sensibilisation à la question des violences faites aux enfants du ministère des Solidarités et de la Santé sera réactivée cette semaine, visant notamment à toujours mieux faire connaître le 119.

.Les associations de protection de l'enfance restent également, plus que jamais, à l'écoute pour fournir des conseils ou des orientations vers des services compétents, notamment :

- La Voix De l'Enfant : 01 56 96 03 00
- L'enfant Bleu – Enfants maltraités : 01 56 56 62 62
- Colosse aux pieds d'argile : 07 50 85 47 10
- Stop maltraitance / Enfance et Partage : 0 800 05 1234

Enfin, face au risque de burn-out parental notamment lorsqu'un un enfant ou un bébé ne cesse de pleurer, des conseils existent :

- Rompre l'isolement : joindre un proche ou quelqu'un de confiance au téléphone
- Atténuer le sentiment de persécution par le bruit des pleurs : allumer la radio ou la télévision
- Consulter le « guide des parents confinés : 50 astuces de pro » publié par le Secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, disponible sur www.egalite-

femmes-hommes.gouv.fr/publications/droits-desfemmes/autres/guide-des-parents-confinés-50-astuces-de-pro/

- Laisser l'enfant en sécurité dans son lit quitte à le laisser pleurer
- Demander de l'aide par tous les moyens, y compris en contactant son médecin traitant son pédiatre, ou en appelant le 15 (...) »

Et à signaler, l'initiative du Barreau avec « Avocats solidaires » de donner des conseils gratuits à toutes celles et ceux qui le souhaite : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/coronavirus-avocats-solidaires-proposent-leurs-services-aux-entreprises-aux-particuliers-1805128.html>

-----A FAIRE SAVOIR ET DIFFUSER-----

MOBILISATION - MOBILISATION

N'hésitez pas à inciter vos partenaires, vos contacts locaux à faire remonter leurs initiatives en QPV à l'adresse : mobilisation.assos.covid19@anct.gouv.fr

ET TOUJOURS LA MEME NECESSITE !

La priorité absolue est de faire en sorte qu'un minimum de personnes soit contaminé et qu'un maximum de malades soit soigné. Mais, au-delà, nous devons garantir que la

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

limitation drastique des déplacements ne mette pas en danger les Français les plus fragiles. Et dans les quartiers populaires, où les jeunes voient souvent l'extérieur comme une manière de s'évader du carcan familial, le confinement fait ressortir tensions et frustrations.

POUR EXPLIQUER LA NECESSITE DU CONFINEMENT, l'@gence et diffuse depuis 2 jours des clips vidéo pour inciter les jeunes à ne pas rester en groupe au bas des immeubles, et lutter contre les fakes news.

Sur www.youtube.com

Tapez « **L'Agence 2 des quartiers** »

#JeResteChezMoi

EN DIRECT DES MEMBRES DU CNV

Belle initiative de Samira DJOUADI :

« Aujourd'hui, avec mon mari, proviseur adjoint du lycée Louise Michel à **Epinay-sur-Seine**, nous avons vidé les frigos au profit d'associations et des EHPAD. Alors faites partager ce message ! Et que tous les collèges et lycées de France fassent la même chose ! »



De l'USH, Thierry ASSELIN nous fait un point sur les bailleurs sociaux (et toutes vos remontées de terrain l'intéressent):

« Globalement les retours que nous avons des bailleurs est qu'ils se sont organisés pour maintenir la gestion de proximité, en l'adaptant au contexte avec une attention particulière à l'entretien des parties

communes et la sortie des ordures ménagères, aux actions pour limiter la propagation du virus (nettoyage des points de contacts, poignées de portes, ascenseurs, digicodes, boîtes aux lettres...) ainsi qu'aux interventions techniques les plus sensibles (ascenseurs, chaudières à gaz, ...). Bien sûr ils adaptent les modes opératoires pour limiter les contacts (travail en horaires décalés) et mènent des actions de communication auprès des locataires pour les sensibiliser aux gestes barrières.

Si les points de contacts physiques sont généralement fermés (agences, loges), ils maintiennent les moyens de contact par téléphone / mail / plateforme internet, et ils mènent des actions de veille auprès des personnes fragiles, en lien avec leurs partenaires locaux.

Dans les quartiers, on constate des situations très variables, avec des contextes plutôt calmes jusqu'à des situations plus complexes (regroupements dans les parties communes et espaces extérieurs, jets d'ordures par les fenêtres, poursuite des trafics...).

Et Thierry ASSELIN nous donne à voir de bonnes pratiques repérées :

« Je vous envoie également une petite note qui recense les actions menées par les bailleurs relatives à l'accompagnement des personnes fragiles. »

ACCOMPAGNEMENT DES LOCATAIRES FRAGILES EN SITUATION D'ISOLEMENT : QUELQUES BELLES INITIATIVES PORTEES PAR LES ORGANISMES HLM

« Dans un courrier adressé à l'ensemble des préfets au sujet de la crise sanitaire liée au COVID19, Julien Denormandie encourage les bailleurs sociaux à repérer les locataires en situation de fragilité et d'isolement afin de communiquer les coordonnées de ces

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

personnes aux services des mairies et des départements susceptibles de leur apporter un soutien. Au-delà de cette démarche, certains organismes Hlm ont pris l'initiative d'organiser des échanges entre leurs équipes et les personnes en situation de vulnérabilité au sein de leur patrimoine.

Le groupe Gambetta se mobilise pour les locataires les plus vulnérables de son parc social

Promoteur coopératif et bailleur social, le Groupe Gambetta incite, depuis ce lundi 23 mars, l'ensemble de ses salariés à contacter par téléphone les locataires du parc social du groupe âgés de 70 à 98 ans.

Le groupe Gambetta détient 5 000 logements occupés par des locataires : parmi les résidents de ces logements figurent près de 400 personnes âgées de 70 à 98 ans, à ce titre particulièrement vulnérable aux formes les plus virulentes du Covid-19.

« Nous sommes pleinement conscients du fait que, parmi nos locataires, certains sont plus fragiles et plus isolés que d'autres, précise Corinne Dufaud, directrice de l'activité locative du Groupe Gambetta. Dans la période que nous traversons, toutes les solidarités doivent s'exprimer. C'est à ce titre que, en accord avec Norbert Fanchon, président du directoire, j'ai adressé vendredi dernier un mail à l'ensemble des collaborateurs du Groupe Gambetta, pour leur proposer de jouer le rôle de parrain ou de marraine de l'un de ces 400 locataires. Les appeler, tout simplement, pour prendre de leurs nouvelles, peut faire une véritable différence dans la situation actuelle. »

Norbert Fanchon ajoute : *« Chaque salarié volontaire recevra le nom et le numéro de téléphone d'un locataire, et pourra ainsi le contacter personnellement. En cas d'incertitude sur son état de santé, nos équipes seront en mesure d'orienter les*

personnes concernées vers les services sociaux spécialisés pour permettre une prise en charge rapide et adaptée. »

Bretagne Sud Habitat a mis en place un dispositif particulier suite à l'annonce du confinement de la population en direction de ses locataires les plus fragiles

Nous avons dû nous réinventer en l'espace de quelques jours et c'est en train de se mettre en place. Nous appelons les personnes de plus de 75 ans pour savoir si elles vont bien. Cela concerne 800 personnes. Si ça ne va pas, notre service d'accompagnement social prend le relais. Le confinement a emmené une vague de solidarité. Nous avons aussi mis en place des visites de sécurité par les gérants d'immeubles. Ils font le tour des résidences et remontent les problèmes liés à la sécurité des clients. En 3 jours, notre service informatique a mis la quasi-totalité de nos effectifs en télétravail et 95 % des salariés ont la possibilité d'être en télétravail. Nous relevons seulement quelques arrêts de travail, pour des raisons de garde d'enfants. Nous avons dû nous réinventer en l'espace de quelques jours et c'est en train de se mettre en place.

Sodineuf a ciblé ses locataires de 80 ans (et plus) pour leur apporter de l'aide et du soutien

Une liste de locataires âgés de 80 ans et plus a été établie par le service clientèle. L'objectif est de s'assurer que tout va bien et d'identifier les besoins éventuels de ces personnes, voire détecter toute situation d'urgence à traiter. Sodineuf a fait appel aux volontaires au sein de son organisation. Tout salarié, en télétravail ou pas, peut contribuer au dispositif. Dès qu'un collaborateur se porte volontaire, il reçoit une liste de 24 locataires à contacter. La première prise de contact se fait dans les trois jours qui suivent et un retour est

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

réalisé sur un tableau de bord centralisé, permettant de qualifier la situation et le besoin de chaque personne. En cas de besoin, un suivi interne est assuré par la direction clientèle et des relais sont organisés avec des partenaires si nécessaire.

Sur le plan méthodologique, aucune grille d'entretien n'a été imposée, ni même de durée d'échange. L'enjeu est d'établir un lien de confiance avec le locataire et de cerner ses besoins liés au confinement. Les n° de téléphone des centrales ou services organisés les différentes collectivités (accueil seniors mis en place par la ville, plateforme solidarité, etc.) sont fournis aux salariés pour qu'ils puissent les relayer aux locataires s'ils estiment cela utile

Chaque situation fait l'objet d'un suivi et d'une qualification en fonction de la situation :

- .Autonome malgré tout,
- .Autonome grâce à l'entourage familiale / amical / de voisinage,
- .Rencontre des difficultés : Sentiment de solitude / isolement / difficultés de voisinage. Dans ce cas un nouvel échange téléphonique dans les jours à venir est proposé (qui ne sera pas nécessairement passé par le même salarié),
- .Urgence ou problématique grave : la santé se détériore / ne peut plus faire ses courses ou s'alimenter/ n'a plus de visite d'une aide à domicile / Le service social ou l'agence reprendra contact avec chacun d'eux.

Presqu'île Habitat apporte un soutien à ses locataires, notamment les seniors isolés

Presqu'île Habitat s'est organisé pour garder le lien avec l'ensemble des locataires et prévoit de contacter 1 215 locataires âgés et en situation d'isolement.

Dans ce cadre, des salariés de l'Office se sont vu attribuer une liste de locataires de plus de 70 ans qu'ils contactent par téléphone pour prendre de leurs nouvelles, s'assurer qu'ils ont un lien régulier avec l'extérieur (famille, amis, service à la personne, etc.), mais également, repérer les situations de détresse qui nécessitent une prise en charge particulière.

Lorsque des situations difficiles sont identifiées, elles sont immédiatement signalées au CCAS de Cherbourg-en-Cotentin, afin qu'un soutien psychologique spécifique soit mis en place, et que des actions soient engagées si besoin.

Une chaîne de solidarité s'est ainsi rapidement créée entre les différents acteurs sociaux permettant aux plus fragiles de mieux supporter le confinement.

En parallèle, les équipes de proximité de Presqu'île Habitat sont à pied d'œuvre au quotidien pour maintenir une présence sur le terrain et assurer leurs missions d'intérêt général, essentielles en cette période de confinement : préserver la salubrité des locaux par la sortie des conteneurs et le nettoyage des parties communes, tout en gardant un lien avec les locataires.

ZOOM sur le respect de la vie privée et de la confidentialité

Sur le plan de la réglementation Informatique et Libertés, le bailleur est légitime à utiliser les données de sa base de gestion pour identifier les personnes en situation de fragilité et d'isolement. La prise de contact, la veille assurée en direction de ces publics, entrent pleinement dans sa mission de service public et plus largement dans la mission sociale des organismes Hlm.

Concernant l'envoi des coordonnées aux services des collectivités, tel qu'encouragé par

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

le ministre en charge du logement, il s'agit d'un traitement de données exceptionnel, mis en œuvre dans un contexte de crise sanitaire, fondé sur l'intérêt vital des personnes concernées. Ce traitement est donc limité dans le temps (temps de la crise) et en lien direct avec une finalité définie, à savoir la sécurité des personnes.

Dans la mise en œuvre de ces interventions, il convient de rappeler que ces actions doivent se dérouler dans le respect des principes suivants :

- .Ne pas être trop intrusifs, recueillir uniquement les éléments factuels, utiles et en lien direct avec la finalité poursuivie à savoir la protection des personnes,
- .Respecter le droit d'opposition,
- .Assurer la sécurité des données en permettant notamment l'accès aux données uniquement aux personnes habilitées,
- .Suppression des données recueillies une fois la crise sanitaire passée.

Contacts :

Vieillessement : Catherine Vogeleisen - catherine.vogeleisen@union-habitat.org
Protection des données / RGPD : Magali Vallet - magali.vallet@union-habitat.org

De Chantal DARDELET, en direct de l'ESSEC et de son Centre Egalité des chances :

« En cette période de confinement, les universités et grandes écoles font face elles aussi à d'énormes défis et se transforment à une vitesse incroyable ! La période met en lumière non seulement des **capacités d'adaptations inédites**, mais aussi des **nouvelles solidarités liées au digital** qui ouvrent des champs des possibles très prometteuses pour l'après-crise. Quelques exemples :

.Pour poursuivre les formations de cette année et permettre la validation de l'année, **plus de 1000 cours ont été mis en place à distance** cette semaine, au service de nos 7000 étudiants confinés. Une révolution pédagogique dont on pourra tirer de nombreuses leçons !

.Les **modalités de recrutement des nouveaux étudiants ont été entièrement revues**, comme les textes officiels l'ont demandé. Là aussi, un sacré défi pour l'égalité des chances, puisqu'il s'agit de s'assurer que les solutions retenues ne seront pas défavorables aux élèves de l'éducation prioritaire, aux étudiants de milieu populaire ou aux jeunes en situation de handicap par exemple. Par ailleurs, des nouvelles solidarités voient le jour :

.Les **cordées de la réussite**, dont on craignait qu'elles ne soient mises en stand-by en ces temps de confinement, connaissent au contraire **un beau rebond numérique**, avec des modalités de tutorat à distance très originales que nos étudiants-tuteurs expérimentent actuellement. Et même les ateliers des vacances restent d'actualité, avec par exemple une proposition originale de théâtre en ligne, pour continuer de développer la confiance en soi et les soft skills des collégiens et lycéens accompagnés. Un beau champ d'expérimentation.

.L'ESSEC mobilise les étudiants de la chaire Entrepreneuriat social sur une base de volontariat, dans le cadre de la **réserve civique** pour apporter une aide, en présentiel ou en distanciel, à **l'association Espérer95 de Cergy** : taxi social, distribution de repas, assistance numérique ou administratif... avec un respect drastique des normes sanitaires bien sûr. Sur Cergy, une centaine de bénévoles sont attendus, mais de nombreuses autres missions attendent tous les étudiants volontaires. Plus largement, le GOS (réseau national des

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

grandes écoles et universités engagés dans l'ouverture sociale de l'enseignement supérieur) vient également de lancer la mobilisation de ses étudiants confinés.

.Des rendez-vous conviviaux innovants se mettent en place spontanément en ligne, qui pourront prochainement être déclinés en **tiers-lieux solidaires**. **L'enjeu ? Etre présents même à distance, depuis un écran connecté** (téléphone, PC, tablette).

Quelques exemples :

- Les « télé -cafés » du matin. Sympa pour lutter contre la solitude et le confinement : collègues, grands-parents, voisins isolés
- Aide aux devoirs, à envisager avec les animateurs habituels, pour s'appuyer sur une relation de confiance préétablie (CLAS ? PRE ?)
- Conversations en anglais, entre les étudiants internationaux confinés à en résidences universitaires et les jeunes des cordées ou les migrants du territoire ?
- Recherche de stages, de jobs d'été et d'apprentissage, parce que ce sera peut-être encore plus dur que d'habitude.

La suite bientôt ! »

ET DU COTE DES RESEAUX...

. Interpellée par la Présidente du **CNLE**, la secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et des solidarités, **Christelle DUBOS**,

répond à sa présidente et donne beaucoup d'informations intéressantes et utiles (*voir pièce jointe à ce bulletin*).

. Les **REGIONS DE FRANCE** sont en première ligne dans le combat contre le coronavirus.

Santé, éducation, formation, économie, agriculture, transports, environnement, culture, fonds européens...: toutes les politiques des Régions sont frappées de plein fouet par l'épidémie, et ont fait l'objet de mesures sectorielles adoptées en urgence, grâce à des procédures accélérées.

Retrouver les mesures adoptées par nos 18 Régions dans la crise du coronavirus, classées par secteur (mesures prises au 27/03/2020, non exhaustives) sur http://regions-france.org/?wysija-page=1&controller=email&action=view&email_id=217&wysijap=subscriptions&user_id=5681

D'ALLONNES, Gilles LEPROUST, nous relaie une belle initiative locale et culturelle mise en place par le Théâtre de Chaoué à Allonnes. Il s'agit d'une série de vidéos « Parole aux artistes » réalisées à domicile par les artistes qui devaient jouer au théâtre. Le but est de montrer ce qui ne va pas se faire durant cette période de confinement. Les artistes, à tour de rôle, vont présenter un geste artistique de quelques minutes. **L'idée est que l'art et la culture continuent même pendant cette période !**

Voici les liens des deux premières vidéos: https://vimeo.com/400635597?fbclid=IwAR3fCVCIWtIliAUUV8ucAYglpHHq2Had4oYyhXO9qM_btdDrrwZZWOOLS-q4 ; https://vimeo.com/401010780?fbclid=IwAR1Z_vut8HZa7XcTZ2q0ty_oLUXW_oA0mcOz2updCYduOXWLhYquBv2prlM

Leur compte FB

<https://www.facebook.com/theatrechaoue/>

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

De l'agence des quartiers, **Guillaume VILLEMOT**, nous adresse un reportage de **Gilles MOTTEAU**, rédacteur en chef - L@gence2 presse des quartiers de Normandie sur les QPV d'ÉVREUX

« Quelques entorses aux règles de confinement à déplorer à Évreux et de interrogations D'un quartier à l'autre, les populations acceptent et surtout respectent plus ou moins les mesures de limitation des déplacements instaurées depuis une semaine.

Évreux, mardi 24 mars, 8e jour de confinement. Il est 12 heures, soit pile une semaine que les mesures de confinement sont entrées en vigueur, sur les quartiers politique de la ville de la préfecture de l'Eure, comme partout sur l'ensemble de la ville et du territoire national. L'azur immaculé du ciel éclaire l'ensemble de la cité ce mardi. Le soleil inonde les artères de la ville et du quartier de **La Madeleine**. La tentation de sortir est grande. De mettre le nez dehors, et ce en dépit des règles de confinement qu'une lutte efficace contre la propagation du coronavirus impose.



Une des artères principales du quartier de La Madeleine à Evreux, mardi 24 mars à midi.

Les autorités durcissent le ton

En ce mardi 24 mars, ils sont encore quelques uns et quelques-unes à céder à cette tentation sur le quartier de la Madeleine. A braver l'interdiction. Parfois même sans motif autorisé par l'article 1er du décret du 16 mars 2020, portant réglementation des déplacements.

Ce constat les forces de l'ordre l'établisse aussi depuis une semaine. « **Les gens respectent plutôt bien les consignes sur l'ensemble de la zone de la direction départementale de la Sécurité publique**, précise le directeur de la Sécurité publique de l'Eure, le commissaire Bernard Le Hir. **C'est le cas notamment à Vernon, Louviers et Val-de-Reuil... mais un peu moins sur Évreux à La Madeleine où nous avons dû effectuer un certain nombre d'interventions, de rappels à la législation en vigueur, avant de verbaliser** ».

Côté sanctions, la préfecture de l'Eure ne communique plus aucun chiffre depuis dimanche 22 mars. « **Tout est centralisé au niveau du ministère** », explique le service communication de la préfecture euroise, interrogé à ce sujet. Toutefois et selon nos confrères de la presse locale, dont la plateforme numérique Actu.fr/La Dépêche d'Évreux quelque **780 procès-verbaux ont été établis sur l'ensemble du département depuis le début du confinement... dont 59 sur la seule ville d'Évreux, tous quartiers confondus**, entre le samedi 21 et le dimanche 22 mars.

Seul le soleil est radieux

Et 48 heures après, soit mardi 24 mars, peu après midi, la situation n'évolue guère sur le quartier de **La Madeleine**, qui concentre près d'un quart de la population d'Évreux. Et tous ne sont pas propriétaire d'un chien. Loin s'en faut. Ils sont jeunes. Mais pas uniquement. Ainsi ces deux hommes, d'un âge avancé qui sur le parvis d'un des petits centres commerciaux de proximité du quartier s'apostrophent. Certes ils le font à bonne distance. Pas moins d'une dizaine de mètres

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

les séparent. Ils discutent, palabrent un long moment. Mais seul le soleil est radieux, car les visages trahissent de plusieurs rictus l'angoisse qui caractérise cette période exceptionnelle.



Le gérant d'une des épicerie – boucheries de La Madeleine accueille ses clients à l'entrée et filtre l'accès à la boutique, mardi 24 mars à midi.

D'autres encore, à **La Madeleine**, quittent le domicile voisin pour effectuer quelques courses. Seuls les commerces de première nécessité n'ont pas baissé le rideau. Boucheries, boulangeries et épicerie accueillent au compte-gouttes quelques clients. A l'épicerie – boucherie, le gérant est sur le pas de la porte. Il filtre l'accès au magasin. Systématiquement il verse quelques gouttes d'un liquide contenu dans un énorme flacon. De quoi laver les mains de ces clientes, avec une eau savonneuse. « **On fait attention !** » souligne-t-il. A l'instar des clientes qui portent très majoritairement des gants, lors de leurs déplacements.

Le contraste est saisissant avec **le quartier de Nétreville**, autre QPV local. La vie est suspendue depuis une semaine. Les travaux de rénovation urbaine sont à l'arrêt. Là en revanche, quelques rares propriétaires de chiens hantent les artères par ailleurs désertes. Le petit centre commercial est exsangue, comme vidé de sa population. A Nétreville, à plusieurs reprises ces derniers jours, force est de constater que les gens respectent plus volontiers les mesures de plus

en plus contraignantes de confinement. Du moins en plein jour.



Une rue déserte à Nétreville, comme toutes les autres du quartier, mardi 24 mars peu après midi.

Les incertitudes des lendemains

Ce confinement et son corollaire, à savoir ces appels répétés et justifiés au « **Restez chez vous !** » sont appelés à durer. Tel est le prix d'une lutte efficace contre la pandémie. Dont acte ! Pour autant cette situation de huis clos familial contraint suscite des interrogations pour ne pas dire des inquiétudes chez certains acteurs de terrain du champ de l'éducation voire même des forces de sécurité.

Pour l'heure et du moins à Évreux, la situation n'est pas alarmante en ce qui concerne les violences intrafamiliales, conjugales ou sur les enfants. « **Pour le moment et depuis le début du confinement nous n'avons pas enregistré de hausse des appels ou des signalements, affirme Bernard Le Hir, le patron de la Sécurité publique de l'Eure. Peut-être même un peu moins que d'habitude...** ». Pour autant le constat vaut à l'instant T, soit mardi 24 mars, soit le 8e jour d'un confinement dont la durée demeure officiellement inconnue, mais nécessaire. »

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



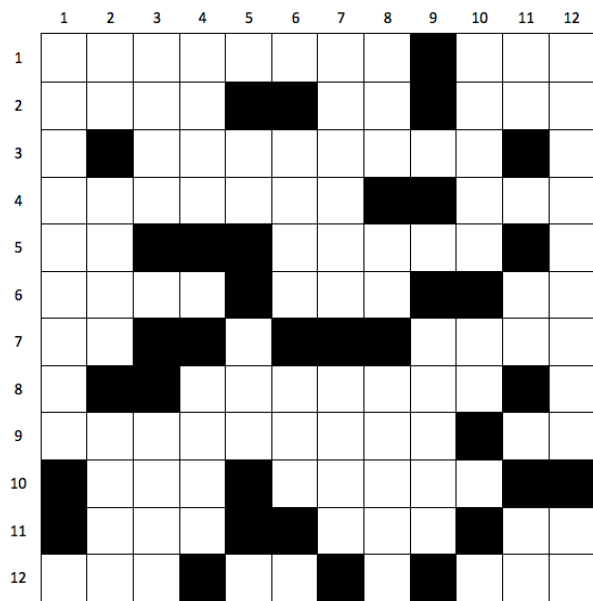
Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

ET... LA GRILLE DU JOUR !

THEME : CINEMA ETRANGER



Horizontal :

1. Ran, Rashomon c'est lui/Le cinéma est le 7 eme
2. Lie /Un cheval vedette de série /A gauche pour le précédent
3. Plus connu comme acteur que réalisateur
4. Auteur russe perturbé, souvent porté à l'écran /Spike pour les intimes
5. Cité disparue/ Spécialiste de western
6. Ce Francesco a fait main basse sur la ville /Réalisateur japonais dont le Z s'est transformé en S/Personnage de Spielberg
7. Lever phonétiquement /Dans le désordre : pour lui demain est un autre jour
8. Kane pour Orson
9. Réalisateur espagnol /Ennemi de Bond
10. Noir, noir, blanc /Franck pour les intimes
11. Chaîne hôtelière répétitive /Krivine a été son meilleur acteur /Hollywood y est
12. Met en la France en carte /Son Magicien est réputé / Familier de Loach

Vertical :

1. Pour lui la vie est un miracle
2. Début d'une longue série /Prises dans Rose Troche /Réalisateur allemand « maudit »
3. Aliéné du sexe ? /Daniel, Delbert ou Michael
4. Familier de Preminger/Frères au cinéma
5. De pique pour Forman /Au cinéma avec Heston et Loren
6. Entre Gina et Brigida/Camelote
7. Sa dame vit à Shangai/Celui d'Eisenstein est terrible
8. Prises dans Anderson/Laisse le choix /Musicien réalisateur de 2000motels
9. Compositeur de films
10. Pour Truffaut c'est H
11. Réagi à Keaton / Prises dans Gregory Peck/Article
12. Palme d'or 1994/ 01 pour Claude Faraldo

15

LES REPONSES

Le Jardin Potager (Bulletin 7)

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	T	O	P	I	N	A	M	B	O	U	R	S
2	O	M		H	I	B	O	U		R	I	A
3	M	A	C	H	E		T		R	E	A	L
4	A	R	T	I	C	H	A	U	T			A
5	T	C	E		E	U	R	E		N	I	D
6	E	H		M		E	D			A	S	E
7	S	E	M	I	S		S	E	C		S	S
8			E		O	N		C	H	O	U	
9	R	A	D	I	S		T	A	L	U	S	
10	A	G	O	N	I	R		T	O	I		A
11	V	E	R	D	E	T	E	R	R	E		I
12	E	S		E	S	E		E	E	S	I	U

Peintres et Musées (Bulletin 8)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	R	E	I	N	E	S	O	F	I	A		L
2	E	R	N	S	T		B		T		T	E
3	M				A	G	I	E	L		E	
4	B	R	A	Q	U	E		R	U	I	N	E
5	R	E	S		X	L		M	O	M	A	
6	A	R	P				N	I			M	O
7	N		E		L	J		T		L		R
8	D	D		S	O	U	L	A	G	E	S	
9	T	A	M	O	U	L		G	R	E	C	S
10		L		A	V	I	S	E	E		E	U
11	N	I		P	R	E			C	E	N	E
12	U			S	E	N	S		O	S	E	E

BON WEEK END. PRENEZ SOIN DE VOUS !
 RESTEZ CHEZ VOUS !

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade